

existantes et les pouvoirs et fonctions qu'il convient de lui attribuer dans le système bancaire canadien.

Le décret mentionne d'autres sujets qui pourraient être inclus.

Dans le deuxième paragraphe, il insiste sur les mots suivants:

...l'utilité d'établir une institution bancaire centrale...

Comme je l'ai dit, ce décret a été adopté le 31 juillet 1933. La commission elle-même a présenté son rapport le 27 septembre de la même année, et les conclusions des commissaires sont au nombre de deux seulement. Nous constatons assez clairement ce que la commission considérait être sa principale fonction. Je vais citer les deux importantes conclusions, qui sont à la page 81 du rapport:

Par conséquent, nos recommandations fondamentales sont peu nombreuses.

Par décision de la majorité... nous recommandons l'établissement immédiat d'une banque centrale pour le Canada.

A l'unanimité nous recommandons au gouvernement fédéral d'examiner, de préférence avec les gouvernements provinciaux, les organismes existants de crédit agricole, en vue de la rédaction d'un projet à soumettre au Parlement.

Voilà nos deux recommandations visant à l'amélioration de l'armature financière nationale.

Je désire maintenant vous faire observer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, ce qu'a déclaré le premier ministre, après son retour de la conférence économique, et avant la publication du rapport de la commission. Le premier ministre a fait un voyage dans l'Ouest, et le 10 octobre, à Winnipeg, il a pris la parole devant la chambre de commerce de cette ville. Au cours de ses observations, il a exprimé certaines vues au sujet de la nécessité de fonder une banque centrale au Canada. Je vais lire la dépêche, telle qu'elle a paru dans tous les journaux du pays, qui fut envoyée de Winnipeg par la *Presse canadienne* le 11 octobre.

Voici ce que le *Free Press* de Winnipeg, dans son compte rendu du discours du premier ministre, hier soir, fait dire à M. Bennett:

"La résolution de la conférence économique de Londres, relative à la création d'une banque centrale, a été proposée au point de vue de notre pays. J'ai voté en faveur de son adoption unanime, et elle a été unanimement adoptée, de sorte que des pays inexploités n'ont pas besoin de dépendre d'une puissance monétaire étrangère. Une banque centrale est la condition indispensable de l'exécution de certaines entreprises, à l'avenir, et de l'accroissement de notre crédit pour nous tenir à la hauteur de la situation. Bien que nos banques aient rendu d'admirables services dans le passé et soient sorties de cette grande crise moins désespérées que les institutions bancaires de tout autre pays, il n'en demeure pas moins qu'un pays non développé tel que le Canada retirera un immense avantage de la création d'une banque centrale à Londres."

[Le très hon. Mackenzie King.]

"A Londres", c'est ainsi que la dépêche fut rédigée, et le public s'est demandé ce que le premier ministre voulait dire. On lui a demandé dans une interview s'il avait réellement l'idée d'établir une banque centrale à Londres, et le renseignement qu'il a donné à la presse, si je ne fais erreur, voulait dire qu'il ne convenait guère de parler d'une banque centrale avant la publication du rapport de la commission royale, mais que touchant Londres c'était une erreur évidemment, vu que c'était une banque centrale au Canada qu'il avait à l'esprit. Il est clair, cependant, qu'en faisant connaître au public la base sur laquelle serait fondée une banque centrale au Canada, le premier ministre a expliqué nettement que c'est sur une résolution adoptée par le comité monétaire de la conférence économique que serait appuyée la décision du Gouvernement, et, à ce qu'il a dit, c'est grâce à lui qu'au moins cette résolution a été unanime, a été rédigée du point de vue spécial du Canada, et qu'il a été entendu que si nous devions avoir une banque centrale, celle-ci serait fondée sur cette résolution. Voilà ce qu'il disait à Winnipeg. Mais le premier ministre porta la parole ailleurs, à London, Ontario, par exemple, le 7 décembre, devant l'association conservatrice de l'Ontario septentrional. Cette fois-là, l'idée d'une banque centrale s'ancrait davantage dans son esprit. Il alla même jusqu'à dire,—il ne m'en voudra probablement pas cette fois d'employer le mot décision,— jusqu'à dire que sa décision était arrêtée depuis 1931.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre en convient maintenant. La Presse canadienne rapportait ainsi qu'il suit le discours du premier ministre:

London, Ontario, 7 décembre.—Au mois de septembre 1931, le premier ministre Bennett en vint à la conclusion que le Canada devait avoir une Banque centrale. Sa décision suivit l'abandon de l'étalon-or par le Royaume-Uni et elle prendra corps à la prochaine session sous forme d'une loi créant une banque centrale. C'est ce qu'a révélé M. Bennett en portant la parole ici, ce soir, devant l'association conservatrice de l'Ontario septentrional. Le banquet réunissait 1.500 convives auxquels le premier ministre Henry, de l'Ontario, a également adressé la parole. M. Bennett a dit que lors de l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre il convoqua les banquiers canadiens à Ottawa.

Et l'on se souvient qu'à ce moment-là, septembre 1931, le premier ministre était en même temps ministre des Finances. D'après le compte rendu, le premier ministre ajouta:

A ma surprise, j'appris alors que le Canada n'avait aucun moyen direct d'échange international avec Londres, que New-York était le seul